

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOU DIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

EPPS 001-242/14/CC

■ Admissions en non valeur de créances irrécouvrables sur le Budget Annexe du Crématorium pour l'année 2014

DPEECVS 14/11188/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Monsieur le Receveur des Finances de Marseille a transmis plusieurs états de sommes irrécouvrables concernant le Budget Annexe du Crématorium et demande à être dégagé de sa responsabilité pour l'admission en non valeur des titres correspondants.

L'examen des documents joints à l'appui de cette demande atteste les diligences vainement engagées pour parvenir au recouvrement des créances proposées à l'admission en non valeur.

Il apparaît que les motifs invoqués tiennent pour l'essentiel à :

- un départ du débiteur sans laisser d'adresse (avec recherches infructueuses des nouvelles références postales et domiciliaires),
- des procès-verbaux de carence constatant l'insolvabilité du débiteur.

Le montant total des sommes irrécouvrables s'élève à 11 035,85 euros TTC, soit 9 227,30 euros HT (TVA 19,60%) pour le Budget Annexe du Crématorium.

Ces sommes se décomposent comme suit :

- Etat n° 958060232 du 24/04/13 (années 2007, 2009 2010, 2011) : 1 333,64 euros
- Etat n° 974750532 du 27/05/13 (années 2006 à 2011) : 6 361,56 euros
- Etat n° 1021690832 du 30/08/13 (années 2006, 2008 et 2013) : 1 617,76 euros
- Etat n° 1032322632 du 23/10/13 (années 2004, 2006, 2007 2009) : 1 722,89 euros

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les états des sommes irrécouvrables arrêtés au 24 avril 2013, au 27 mai 2013, au 30 août 2013 et au 23 octobre 2013 transmis par Monsieur le Receveur des Finances de Marseille.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que ces créances sont définitivement irrécouvrables.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont admis en non valeur, les titres de recettes recensés dans les états ci-dessus, visés, établis et arrêtés par Monsieur le Receveur des Finances de Marseille, au 24 avril 2013, au 27 mai 2013, au 30 août 2013 et au 23 octobre 2013.

Article 2 :

Le montant des admissions en non valeur s'élève à 11 035,85 euros TTC, soit 9 227,30 euros HT et se décompose comme suit :

- Etat n° 958060232 du 24/04/13 (années 2007, 2009 2010, 2011) : 1 333,64 euros
- Etat n° 974750532 du 27/05/13 (années 2006 à 2011) : 6 361,56 euros
- Etat n° 1021690832 du 30/08/13 (années 2006, 2008 et 2013) : 1 617,76 euros
- Etat n° 1032322632 du 23/10/13 (années 2004, 2006, 2007 2009) : 1 722,89 euros

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget Annexe du Crématorium 2014 – Sous-Politique F220 - Nature 6541.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué aux Equipements
communautaires, Eau et Assainissement

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Equipements d'intérêt communautaire,
patrimoine foncier, protection et sécurité des
espaces communautaires,

Roland GIBERTI

Christophe DE PIETRO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER